

Intervenants

Gérard Delfau

Gérard Bouchet

Michel Seelig

Agnès Perrin

Rémi-Charles Sirvent

Jean-Louis Auduc

Pascal Hocante

Françoise Laborde

Martine Cerf

Monique Cabotte-Carillon

Jacques Perrin

Didier Molines

Oméro Marongiu Pèria

Remerciements à

L'HARMATTAN

Denis Pryn

Xavier Pryn

Nada Daou

LUCERNAIRE

Muriel Thiery

Alice Bonneau

Laurie Michalon

Thomas Rodriguez



26/05/2018

La collection



présente

 *Le programme
de la rencontre*



8h30 : Accueil des participants.

9h - Gérard Delfau : la Collection, ses objectifs, son développement dans le débat public. Quelles initiatives prendre ?

Pascal Hocante : Place du site. Quel développement ?

9h30 - Gérard Bouchet présente La Laïcité en question(s), sixième titre de la collection.

9h45 - 10h Michel Seelig : les régimes dérogatoires des cultes, état des lieux et perspectives en France et en Europe.

10h - 11h Première table ronde : L'apprentissage de la liberté de conscience à l'école. Intervenants : **Agnès Perrin,**

Rémi-Charles Sirvent, Jean-Louis Auduc.

11h-11h30 : Pause et dédicaces des ouvrages.

11h30 - 12h 30 Deuxième table ronde : **Croyances, convictions et citoyenneté.** Intervenants : Monique Cabotte-Carillon, Martine Cerf, Jacques Perrin, Didier Molines, Oméro Marongiu Péria.

12h 30 : **Perspectives parlementaires** : Françoise Laborde et un député ou sénateur de la Guyane (à confirmer).

Repas sur place sur inscription.

L'objectif de la collection Débats laïques, c'est d'ouvrir une discussion de fond sur la dimension historique et philosophique de ce principe universel ; mais aussi de faire le point sur un certain nombre de sujets controversés, liés à sa mise en œuvre : le Concordat ou encore la plus grande visibilité de l'islam, qu'on ne saurait confondre avec son dévoiement en attentats terroristes.

Les auteurs de la collection s'inscrivent dans la tradition humaniste, celle des Lumières, de la Révolution française, et des lois de laïcisation de la III^{ème} République. Or ce mouvement d'émancipation se heurte aujourd'hui au "retour du religieux" chaque fois que les citoyens tentent d'élargir les libertés individuelles, en affirmant l'égalité des droits pour les femmes et les minorités sexuelles ou la maîtrise de la fin de vie, par exemple.

Et l'on se pose alors la question, entre citoyenneté et croyance religieuse, quelle hiérarchie des normes ?

Ou pour le dire autrement : qui de la République ou d'une Eglise est légitime pour imposer sa loi à la communauté nationale ?
Septembre 2016

Gérard Delfau
Directeur de la collection Débats laïques.